

Communiqué phytosanitaire

n° 05 du 9 mars 2022

SOMMAIRE

- Maladie criblée : effectuer un traitement au cuivre au stade B-C (BBCH 51-53)
- Moniliose : appliquer un fongicide au stade D (BBCH 57)
- Anthonome : réaliser le frappage au stade B (BBCH 51)
- Huiles diverses : prévoir un traitement au stade B-C (BBCH 51-53) lorsque les conditions météorologiques le permettent

ARBORICULTURE

PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 7 mars :

Pommier	stade A (BBCH 00 ; bourgeon d'hiver) à stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons)
Poirier	stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons)
Abricotier	stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons) à stade C (BBCH 53 ; éclatement des bourgeons)
Cerisier	stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons)

MALADIE CRIBLÉE SUR ABRICOTIERS

Contre la maladie criblée, effectuer un traitement au cuivre au stade B-C (BBCH 51-53). Ce traitement aura aussi un effet contre les bactérioses et la moniliose. Attention à partir du stade bouton blanc, il y a des risques de brûlures.

MONILIOSES DES FLEURS DE L'ABRICOTIER

Pour les parcelles d'abricotiers, un fongicide devra être appliqué dès que les premiers boutons laisseront entrevoir leurs pétales (stade D).

Lorsque la floraison est en cours, les fleurs doivent être protégées préventivement avant les pluies (y c. la lutte contre le gel), à partir du stade bouton blanc et ensuite à intervalle de 5 à 10 jours selon la durée de la floraison et la pluviométrie prévue. Plusieurs produits sont disponibles dans la famille des ISS (si les températures dépassent les 10°C), des strobilurines ou dans d'autres familles. Le bicarbonate de potassium a une efficacité partielle.

ANTHONOME DU POMMIER

Sur les parcelles à risques (lisières de forêts) ou celles ayant eu des dégâts importants l'année dernière, des contrôles par frappage peuvent être effectués. Réaliser le frappage au stade B, lors d'une journée ensoleillée. Le seuil d'intervention est de 10 à 40 adultes pour 100 rameaux. Les observations peuvent



également porter sur les piqûres nutritionnelles lors du gonflement des bourgeons (seuil de 10 à 15 %). Si un traitement s'avère nécessaire (spinosad, acétamipride), il doit intervenir lorsque la majorité des adultes sont dans la parcelle (milieu de journée, soleil, température supérieure à 10°C) et avant la ponte des œufs.

TRAITEMENT AUX HUILES

Contre les cochenilles (y c. le pou San José), un traitement à l'huile peut être appliqué aux stade B-C (BBCH 51-53). Contre les acariens rouges, une application est possible jusqu'au stade E (BBCH 58). Dans ce cas, le dosage doit être adapté au stade phénologique :

- stade B-C (BBCH 51-53) 3.5 % (cochenilles, cheimatobies, ériophyides gallicoles)
- stade D (BBCH 54-56) 2 % (acariens rouges)
- stade D3-E (BBCH 57-58) 1 % (acariens rouges)

Lorsque le débourrement des végétaux à traiter est avancé, réduire la concentration d'huile et n'appliquer aucun fongicide organique durant les 5 à 7 jours qui précèdent ou qui suivent le traitement à l'huile afin d'éviter toute phytotoxicité.

Pour une efficacité optimale, l'application de l'huile doit se faire :

- par temps doux avec une température diurne dépassant 10°C et hors gel nocturne
- avec une quantité d'eau élevée (800 l/ha) en traitant la même ligne à l'aller et au retour
- sans ajouter de fongicides (sauf du cuivre)

Service cantonal de l'agriculture

